

Statut et formation

1. Fonction publique d'Etat

Statut

Catégorie C

La loi permet désormais de recruter sans concours en « pied de corps » de catégorie C, y compris dans la FPE.

Position de l'ABF :

- Ne pas s'orienter vers une « banalisation » du corps des magasiniers ou du cadre d'emplois des adjoints territoriaux par dissolution dans une catégorie C « standard » (non spécialisée « bibliothèques ») même si cela peut permettre une progression de carrière plus intéressante pour les agents concernés qui pourraient changer de fonctions dans leur établissement ou leur collectivité.
- Former les agents de catégorie C travaillant dans les bibliothèques « sans magasins » et à technicité et exigences croissantes afin de leur permettre de déboucher en B. Mais cela ne concernera pas tout le monde, surtout avec les nouveaux types de recrutement.
- Envisager une formation ABF ou une autre formation de professionnalisation (ex-FAE) pour les magasiniers.

Difficultés à soulever :

Le fait que des surdiplômés passent ce concours empêche toute perspective de réussite pour les agents non qualifiés.

Formation

Formation des bibliothécaires

Réduction de la formation des bibliothécaires stagiaires : 6 mois au lieu d'1 an.

Suivre de très près cette nouvelle formation.

2. Fonction publique territoriale

Statut

Catégorie A

Les conservateurs

Création du généralat.

Les bibliothécaires

- Professionnalisation du concours de bibliothécaire territorial. Au regard de la réduction de la formation initiale des bibliothécaires prévue par la loi de février 2007, l'ABF propose une adaptation des épreuves de ce concours à la DGCL.
- Création d'un principalat.
- Volonté de permettre la promotion des bibliothécaires (option documentation) dans cadre d'emploi des conservateurs, lorsqu'ils exercent en service de documentation. En effet, les critères de création de ces postes (nombre d'ouvrages et de prêts) ne correspondent pas à la situation des services de documentation, du fait de l'évolution des technologies et de la numérisation des documents, notamment. Une possibilité de promouvoir au regard de

certaines éléments (budget de la collectivité, effectifs encadrés...) serait souhaitée par le CSFPT.

3. Dossiers communs

Contractuels :

- Publication de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et partant diverses dispositions relatives à la fonction publique.
- Décret du 22 novembre 2012 pris pour l'application de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et partant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

Plateformes

Ecoles

1. Préconisations de l'ABF pour faire évoluer l'ENSSIB de manière à ce qu'elle renforce sa formation sur la culture territoriale et managériale et favorise les parcours individualisés.

A court terme

- Etablir un copilotage de la formation entre l'ENSSIB et l'INET ou CNFPT- Réorganiser la pédagogie en rendant à l'école prioritairement sa dimension d'école d'application
- Renforcer le niveau de formation management/pilotage stratégique
- Individualiser la formation (interne/externe) et la différencier- Revaloriser les fonctions de conservateur territorial par rapport à celles de conservateur d'Etat y compris dans les aspects financiers (frais de mission, avantages sociaux) - Prendre davantage en considération les élèves en situation de handicap

A moyen terme

- Mieux articuler pratiques professionnelles, formation initiale et recherche et orienter les axes de recherche des laboratoires auxquels l'ENSSIB appartient vers une recherche appliquée.
- Renforcer et améliorer la formation continue de l'ENSSIB

A long terme

- Réformer institutionnellement l'ENSSIB ?

Communiqués

2010 :

- Communiqué sur la concomitance des concours de la filière culturelle
- Communiqué sur la modification du financement des CRFCB dès 2011

2011 :

- Communiqué sur les impacts de la réforme de la catégorie B des fonctions publiques sur les personnels de bibliothèques
- Communiqué sur l'organisation des concours territoriaux
- Communiqué sur l'accès limité de nombreux candidats au concours territorial d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques.
- Communiqué sur la réforme de la catégorie B : reclassement des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques.
- Projet de communiqué pour une meilleure gestion des concours de la filière « bibliothèques ».

2012 :

- Projet de communiqué sur le protocole d'accord du 31 mars 2011 portant sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels dans les trois versants de la fonction publique.
- Projet de communiqué sur la nécessité d'une meilleure gestion des concours de la filière « bibliothèques », et notamment du concours des assistants qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques.
- Communiqué sur la réforme de la catégorie B contestée par les personnels de bibliothèques.

Courriers

2010 :

- Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : réactivation de la Commission « Statuts et formation ».
- Philippe Laurent, Maire de Sceaux, Membre du Conseil supérieur de la FPT, sur l'homogénéisation entre le corps des conservateurs d'Etat et celui de la fonction publique territoriale : l'ABF demande l'accès au généralat pour les conservateurs territoriaux et la création d'un principalat de manière à permettre la mobilité interfonctions publiques pour les bibliothécaires (et les attachés de conservation) dans les emplois de catégorie A (notamment ceux chargés d'études documentaires).
- Nicolas Georges, Chef du service du Livre et de la Lecture, sur le dispositif de mise à disposition des conservateurs de l'Etat dans les BMC.
- Madame Théophile, Directrice générale des ressources humaines, ministère de l'Education nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sur la mise en place d'une commission d'équivalence devant permettre aux élèves Chartistes d'accéder au concours de conservateur de bibliothèque.
- Michel Hiriart, Président du FNCDG, et François Deluga, Président du CNFPT, sur la concomitance des concours.

2011 :

- Frédéric Mitterand, Ministre de la Culture et de la Communication, sur le dispositif de mise à disposition des conservateurs de l'Etat dans les BMC.
- Michel Marian, Chef de mission, Mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sur le changement de financement des CRFCB.
- Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sur les dossiers portés par l'ABF, et plus spécifiquement la commission "Statuts et formation" et sur les blocages qui persistent.

2012 :

- Michel Hiriart, Président du FNCDG, sur la concomitance du concours d'assistant territorial du patrimoine et des bibliothèques et du concours d'assistant territorial du patrimoine et des bibliothèques principal 2^e classe en 2013.
- Projet de courrier au Ministre de la fonction publique territoriale, sur la réforme de l'encadrement supérieur.

Les rendez-vous sur la plateforme

1. CNFPT (13 avril 2010 /printemps 2012/ 11 décembre 2012)
2. INSET
3. INET
4. ENSSIB
5. Ministère (Culture, DGCL)